

DÉCRET GÉNÉRAL – FACULTÉS EXTRAORDINAIRES POUR L'APPEL DÉCISIF

Notes d'accompagnement

Pour donner suite à la promulgation du décret général pour l'Appel décisif du 15 février 2021, les notes explicatives suivantes sont offertes pour clarifier le contenu du dit décret.

1. Les facultés extraordinaires pour célébrer l'Appel décisif s'appliquent exclusivement aux curés et aux administrateurs de paroisses et aux responsables de missions, qui sont actuellement mandatés à cet office par une nomination de l'Archevêque.
2. Ces facultés ne peuvent pas être déléguées à un vicaire ou à un autre prêtre.
3. Les candidats doivent appartenir à la paroisse propre du curé, de l'administrateur ou du responsable de la mission. Une exception est accordée pour les unités pastorales qui partagent des programmes de formation et le personnel catéchétiques.
4. Les candidats doivent être bien préparés, jugés aptes, ayant reçu une formation pastorale et un accompagnement approprié visant à les initier à la vie chrétienne.
5. L'inscription des noms des candidats dans le « Livre des élus » doit être faite conformément au *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes* (RICA no 141) :

« Les candidats donnent leur nom, soit en s'approchant du célébrant avec leurs parrains, soit en demeurant à leur place. L'inscription peut être faite de façons diverses : ou bien le candidat inscrit lui-même son nom, ou bien il le dit à haute voix, et c'est le parrain ou le prêtre qui l'inscrit. S'il y a beaucoup de candidats, on peut remettre au célébrant la liste des noms en lui disant par exemple : « Voici les noms des candidats. ».

Un document pro forma est fourni l'Office de l'éducation à la foi (ODEF) pour l'inscription des noms. Une fois l'appel décisif célébré, veuillez le faire parvenir à l'ODEF. L'ODEF l'ajoutera au "Livre des élus", lequel sera remis cette année aux *Fraternités monastiques de Jérusalem*, afin de confier les élus à leurs prières. À noter que le Livre des élus est « un livre diocésain; « celui-ci n'est pas à proprement parler un registre administratif mais plutôt un objet liturgique important pour le sens de la célébration (...). » (*Guide pastoral du RICA*, p. 58)

6. Le déroulement liturgique de l'Appel décisif et de l'inscription du nom est également fourni par l'ODEF avec les notes pastorales et le rite spécifique.

Tous les documents de l'ODEF mentionnés ci-haut sont disponibles à l'adresse suivante: <https://diocesemontreal.org/fr/ressources/education-foi>.

Enfin, veuillez noter que l'exercice visé concerne la période allant du 18 février au 24 juin 2021.

Pour toute précision additionnelle, les personnes suivantes demeurent à votre disposition:

Mme Sonie Antoine, adjointe à la directrice pour le Catéchuménat **francophone**, au 514-925-4300, poste 270 ou par courriel SAntoine@diocesemontreal.org

Mme Lucie Mc Elligott, adjointe à la directrice pour le Catéchuménat **anglophone**, au 514-925-4300, poste 271 ou par courriel LMcElligott@diocesemontreal.org